



SEANCE DU 17 JANVIER 2023

N° 2023-01

Nombre de membres :

- en exercice : 11
- présents : 7
- votants : 8

L'an deux mille vingt-deux, le **dix-sept janvier**, à **dix-huit heures trente**, le conseil d'administration du C.C.A.S. de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Fartoz,

sous la vice-présidence de Mme Laetitia PERROQUIN

Date de convocation du conseil d'administration : 10 Janvier 2023

Présents : M. BIELOKOPYTOFF Thomas, Mme ESCOLANO Floriane, , Mme GRINGOZ Claude, Mme LAGHA Rabia, Mme MUGNIER Séverine, Mme PERROQUIN Laetitia, Mme PORCEILLON Nolwen

Pouvoir : Mme BERNERD Monique donne pouvoir à Mme MUGNIER Séverine

Excusé : Mme GHASNAVI Leyla

Absents : M. KAWA Yannick, Mme DURBEUIL Catherine,

Secrétaire de séance : Mme ESCOLANO Floriane

Objet : AIDES FINANCIERES ALIMENTAIRES ACCORDEES PAR LE CCAS DEPUIS le 4 OCTOBRE 2022

Le Conseil D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré

SUR le rapport de la Vice-Présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,
VU l'article L.1612-1 du CGCT autorisant une Collectivité Territoriale, jusqu'à l'adoption de son budget, le recouvrement des recettes et l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
VU le rapport établi le 14 Octobre 2022 par le Pôle Médico-Social de LA BALME-DE-SILLINGY sur la situation de Madame D. domiciliée à LA BALME DE SILLINGY
VU le rapport établi le 18 Octobre 2022, par le Pôle Médico-Social de LA BALME-DE-SILLINGY sur la situation de Madame T. domiciliée à LA BALME DE SILLINGY
VU les rapports établis le 28 Octobre 2022 ET 8 Décembre 2022 par le Pôle Médico-Social de LA BALME-DE-SILLINGY sur la situation de Madame El. domiciliée à LA BALME DE SILLINGY,

POUR EXTRAIT CONFORME

Délibération 2023-01 rendue exécutoire
En vertu de l'article L.2131-1 du
CGCT après mise en ligne sur
le site internet de la mairie
et réception en préfecture en date du
03/02/2023



La Vice-Présidente

Laetitia PERROQUIN

La secrétaire de séance



Floriane ESCOLANO

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier
30 JAN. 2023
ARRIVEE
2

VU le rapport établi le 9 Novembre 2022, par le Pôle Médico-Social de LA BALME-DE-SILLINGY sur la situation de Monsieur C. domicilié à LA BALME DE SILLINGY,

VU le rapport établi le 24 Novembre 2022, par le Pôle Médico-Social de LA BALME-DE-SILLINGY sur la situation de Madame B. domiciliée à LA BALME DE SILLINGY,

VU le rapport établi le 10 Janvier 2023, par le Pôle Médico-Social de LA BALME-DE-SILLINGY sur la situation de Monsieur K. domicilié à LA BALME DE SILLINGY,

VU le rapport établi le 12 Janvier 2023, par le Pôle Médico-Social de LA BALME-DE-SILLINGY sur la situation de Madame J. domiciliée à LA BALME DE SILLINGY,

ADOPTE

ART. 1° : Il est validé l'attribution des aides, sollicitées par le pôle Médico-Social énumérées ci-dessus, comme suit :

Bénéficiaires anonymisés	Montant des aides attribuées
Madame D	80,00 €
Madame T	80,00 €
Madame El	100,00 € et 80,00 €
Monsieur C	40,00 €
Madame B	80,00 €
Monsieur K	60,00 €
Madame J	70,00 €

ART. 2 : Les présentes dépenses, représentant un total de 590,00 € (cinq cent quatre-vingt--dix euros)

Délibéré en séance, à LA BALME DE SILLINGY, les jours, mois et an susdits.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle am

30 JAN. 2023

ARRIVÉE

2

POUR EXTRAIT CONFORME

Délibération 2023-01 rendue exécutoire
En vertu de l'article L.2131-1 du
CGCT après mise en ligne sur
le site internet de la mairie
et réception en préfecture en date du
03/02/2023



La secrétaire de séance

